

LETTRE

MAI
2014

vivendi

À NOS ACTIONNAIRES



JEAN-RENÉ FOURTOU
PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SURVEILLANCE

JEAN-FRANÇOIS DUBOS
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Dans un entretien exclusif, Jean-René Fourtou, Président du Conseil de surveillance de Vivendi, et Jean-François Dubos, Président du Directoire, reviennent sur la stratégie de Vivendi centrée sur les médias et les contenus et sur les différentes opérations qui ont été menées depuis deux ans pour répondre à cet objectif. Le Conseil de surveillance de Vivendi a choisi, le 5 avril, l'offre d'Altice/Numericable pour la reprise de SFR. Jean-René Fourtou et Jean-François Dubos nous précisent les raisons de ce choix et le retour attendu aux actionnaires.

« NOTRE AMBITION, C'EST LA **CROISSANCE** »

Avec la cession de SFR, la revue stratégique initiée par Vivendi en 2012 arrive-t-elle à son terme ?

En mars 2012, dans une Lettre aux actionnaires, Jean-René Fourtou avait annoncé que le Conseil de surveillance de Vivendi allait entamer une revue stratégique de l'ensemble des actifs du groupe et que le périmètre d'alors n'était pas tabou. La capitalisation boursière du groupe ne correspondait pas à la valeur des actifs à l'époque. L'action s'échangeait autour de 13-14 euros. Cette revue stratégique nous a conduits à recentrer Vivendi sur ses actifs médias et contenus tout en maximisant la valeur de ses actifs télécoms. En octobre 2012, dans une nouvelle Lettre aux actionnaires, Jean-François Dubos a fait un point sur cette revue stratégique en expliquant que « *cette analyse prend du temps* » et qu'« *aucune opération ne sera décidée dans la précipitation* ».

Dans un entretien aux Echos en décembre 2012 et dans une Lettre aux actionnaires en mars 2013, Jean-François Dubos a indiqué : « *L'avenir du groupe s'inscrit dans les médias et les contenus, mais nous restons déterminés à maximiser la valeur de nos actifs dans les télécoms, en particulier SFR* ». Lors de l'Assemblée générale d'avril 2013, Jean-René Fourtou a traité de

l'avenir de SFR en déclarant : « *Le Conseil souhaitait mettre en place la stratégie la plus pertinente pour SFR, pour lequel nous pouvons procéder à une mise en bourse ultérieure. (...) La décision, cependant, n'est pas prise. (...) La priorité est le renforcement de la société dans le nouveau contexte concurrentiel.* »

Dans une Lettre aux actionnaires de septembre 2013, nous avons annoncé que « *des étapes majeures dans la revue stratégique avaient été franchies et que nous mettions en place la stratégie la plus pertinente pour SFR pour lequel nous pourrions procéder à une mise en bourse ultérieure, la priorité restant le renforcement de la société, confrontée à un nouveau contexte concurrentiel.* »

Avec la cession de SFR à Altice/Numericable, nous pouvons dire que le travail, engagé il y a deux ans, est achevé.

Quelles ont été précisément les étapes majeures de cette revue stratégique ?

Nous avons vendu en 2013 plus de 85 % de notre participation dans l'éditeur de jeux vidéo Activision Blizzard dont la croissance de l'activité reposait sur quelques grands jeux phares et comportait beaucoup d'aléas liés aux nouvelles consoles et aux réglementa-

tions sur les jeux dans certains grands pays. Nous avons aussi conclu un accord avec Etisalat pour céder notre participation dans Maroc Telecom ; opération aujourd'hui pratiquement bouclée.

Parallèlement, vous avez entrepris un certain nombre d'opérations pour vous renforcer dans les médias et les contenus...

Oui, dès 2012, nous avons acquis EMI, quatrième groupe de musique mondial, et aussi les chaînes de télévision gratuite D8 et D17, et nous avons signé un partenariat en Pologne dans la télévision payante et gratuite. Plus récemment, nous avons acheté les 20 % que nous ne détenions pas encore dans Canal+ France.

Parallèlement, nous investissons dans des activités nouvelles qui assureront la croissance future de Vivendi : le service de vidéo à la demande par abonnement CanalPlay, le merchandising et les partenariats entre musique et marques. Nous détenons des participations dans les studios de cinéma Hoyts en Australie et en Nouvelle-Zélande, le producteur britannique Red, les américains Beats, Vevo et Makers Studio, le suédois Spotify et le français Deezer. Ces participations pèsent déjà plus d'un milliard de dollars.

Vous venez d'annoncer la vente de SFR. Pourquoi avoir privilégié cette solution plutôt qu'une mise en bourse ?

Comme nous l'avons annoncé dès avril 2013, nous avons tout d'abord envisagé de mettre en bourse SFR, ce qui a poussé certains opérateurs à regarder le dossier. Nous avons ainsi reçu une offre de la part d'Altice/Numericable puis de Bouygues, les deux candidats ayant ensuite relevé la composante en numéraire de leurs offres

« Les valorisations proposées par Altice/ Numericable et Bouygues étaient très supérieures à la valeur qui aurait pu résulter d'une introduction en bourse de SFR »

et amélioré les modalités de celles-ci à plusieurs reprises.

Les valorisations proposées par Altice/ Numericable et Bouygues étaient très supérieures à la valeur qui aurait pu résulter d'une introduction en bourse de SFR : nos banquiers l'estimaient aux alentours de 11 à 12 milliards d'euros, compte tenu des incertitudes du marché du téléphone mobile en France et notamment de la guerre des prix.

Quelles ont été les raisons de cette décision ?

Dans la mesure où les offres présentées étaient financièrement très proches l'une de l'autre, le Conseil de surveillance s'est attaché à considérer très attentivement, outre le prix, d'autres critères très importants : la qualité du projet industriel, les risques en termes de concurrence et d'exécution de l'opération, et la pérennité de l'emploi.

Les activités de SFR et Numericable sont complémentaires. Le nouveau

groupe va développer la convergence entre le fixe et le mobile, en s'appuyant sur la croissance en puissance et en vitesse du très haut débit, qui permet de générer de nouveaux services et devenir un acteur important sur les marchés professionnels. L'ensemble SFR/Numericable, qui s'appellera SFR, détiendra une infrastructure interconnectée de premier plan en Europe qui permettra de proposer aux clients la convergence fixe/mobile regroupant à la fois le meilleur débit fixe (jusqu'à 200 Mbps) et une offre mobile de grande qualité.

C'est aujourd'hui la stratégie gagnante dans les télécoms et elle est adoptée partout en Europe. Elle rejoint, d'ailleurs, la vision du gouvernement et de son plan « France Très Haut Débit ». Nous croyons à la pertinence industrielle de ce projet et c'est d'ailleurs pourquoi Vivendi conserve, pour un temps, 20 % du capital du futur ensemble, dont nous attendons une augmentation de la valorisation

Pourquoi ne pas avoir choisi l'offre de Bouygues ?

Un rapprochement avec Bouygues Telecom aurait créé un groupe avec 47 % de part de marché en valeur dans le mobile, ce qui paraît très difficilement soutenable, ainsi que le passage de 4 à 3 opérateurs au plan de la concurrence. Nous avons déjà appris à nos dépens, avec l'acquisition d'EMI, les risques que font peser les remèdes imposés et les incertitudes générées pendant plusieurs mois. Le régulateur aurait pu demander dans le cas de Bouygues des remèdes très coûteux afin de rééquilibrer le marché. Le projet comportait des synergies conséquentes mais avec de nombreux doublons au niveau des effectifs. Il aurait fallu procéder à des réductions d'emploi de 4 000 à 6 000 personnes au sein du groupe, sans compter les difficultés liées aux sous-traitants. La situation aurait été délicate à gérer alors même que Bouygues s'était engagé à ne pas licencier pendant trois ans.

Quelle a été la procédure suivie pour décider de cette vente ?

Le Conseil de surveillance a pris connaissance du résultat des négocia-

« Le régulateur aurait pu demander dans le cas de Bouygues des remèdes très coûteux afin de rééquilibrer le marché »

tions menées avec Altice/Numericable dans le cadre de l'exclusivité réciproque accordée le 14 mars 2014. Il a également procédé à un examen attentif des offres, ainsi que des courriers et documents que Bouygues avait pris l'initiative de lui adresser pendant cette période d'exclusivité, y compris jusqu'au 5 avril.

Après plusieurs réunions et au terme de débats très approfondis, le Conseil de surveillance de Vivendi a finalement décidé, à l'unanimité, de choisir l'offre d'Altice/Numericable, de ne pas retenir celle de Bouygues et de mettre fin aux travaux de mise en Bourse de SFR.

Le Conseil avait formé un Comité spécial...

Le Conseil de surveillance avait effectivement désigné en son sein un Comité spécial, composé de quatre membres, qui se sont réunis formellement huit fois dont plusieurs fois à huis clos pour étudier les différentes offres et les documents présentés par Bouygues et Altice/Numericable. Il a travaillé en étroite collaboration avec quatre banques conseils et quatre cabinets d'avocats. Il a également recueilli l'avis de trois experts en droit de la concurrence : ceux-ci ont été unanimes pour dire que l'offre d'Altice/Numericable présentait moins de risques que celle de Bouygues. Le Conseil de surveillance a entendu le rapport du Comité spécial avant de prendre sa décision.

La procédure qui a conduit Vivendi à choisir l'offre d'Altice/Numericable, malgré des pressions de toute nature et des mises en cause aussi injustes que déplaisantes dont ses équipes ont été l'objet, l'a été en toute transparence, de façon collégiale, et avec le seul et constant souci de l'intérêt de l'entreprise, de ses salariés et de ses actionnaires.

« Un nouveau groupe est en train de naître avec des ambitions de croissance »



Quand Vivendi compte-t-il recevoir les 13,5 milliards d'euros provenant de la cession de SFR ?

L'opération doit tout d'abord être finalisée : les instances représentatives du personnel doivent être consultées et les autorités administratives compétentes doivent approuver l'opération. Nous espérons la mener à son terme fin 2014. Nous recevrons alors 13,5 milliards d'euros en numéraire et ultérieurement un complément de 750 millions d'euros en fonction des résultats de SFR-Numericable ainsi que des titres représentant 20 % du nouvel ensemble. L'ensemble devrait représenter une valeur totale supérieure à 17 milliards d'euros.

Une fois les opérations SFR et Maroc Telecom achevées, Vivendi disposera d'une trésorerie de l'ordre de 5 milliards d'euros, avec des participations minoritaires importantes que nous céderons à terme. Les 20 % dans SFR-Numericable devraient valoir environ 4 milliards d'euros et les 12 % dans Activision-Blizzard plus de 1 milliard d'euros après impôts au cours actuel.

Et qu'est-il prévu pour les actionnaires ?

Le 24 avril, le Conseil de surveillance s'est réuni et il s'est prononcé sur une distribution de 1 euro par action au titre de 2013 (représentant une distribution totale de 1,34 milliard d'euros) prélevée sur les primes d'émission, soit 0,50 euro

au titre de la performance de 2013 et 0,50 euro au titre de retour aux actionnaires. Sa mise en paiement devrait intervenir le 30 juin.

Le Conseil a, en outre, prévu, après la cession de SFR, d'utiliser une part significative du numéraire disponible à hauteur de 3,5 milliards d'euros, sous la forme d'un dividende exceptionnel et/ou d'un programme de rachat d'actions. Au total, le montant reversé aux actionnaires en 2014 et 2015 devrait s'élever à près de 5 milliards d'euros.

Il vous est demandé d'évoquer la cession de SFR à l'Assemblée générale du 24 juin...

Nous avons rappelé précédemment que les actionnaires avaient été informés du projet de sortir des télécoms depuis deux ans. L'évolution du cours de bourse de Vivendi a pleinement validé cette stratégie. Naturellement, une large place sera faite lors de l'Assemblée à la présentation de cette opération comme d'ailleurs aux autres actions menées depuis un an, et comme le prévoient le Code de commerce et les bonnes pratiques du code AFEP-MEDEF.

Quelle est la suite pour Vivendi ?

À l'issue de l'Assemblée générale du 24 juin, nous démissionnerons de nos fonctions.

Un nouveau groupe est, en effet, en train de naître avec des ambitions de croissance : un Vivendi Media, totalement désendetté, disposant de moyens puissants et d'une équipe renouvelée avec Arnaud de Puyfontaine Président du Directoire.

Comme il a déjà été annoncé, à l'issue de l'Assemblée, le Conseil devrait procéder à la nomination de Vincent Bolloré comme Président du Conseil de surveillance. Vincent Bolloré est membre du Conseil depuis plus d'un an et vice-Président depuis septembre 2013. Nous avons travaillé très étroitement ensemble. Il connaît aujourd'hui parfaitement le groupe et pourra pleinement en assurer le développement dans sa nouvelle configuration. ■

« Au total, le montant reversé aux actionnaires en 2014 et 2015 devrait s'élever à près de 5 milliards d'euros. »

DEUX NOUVEAUX DIRECTEURS À VIVENDI

En janvier, Arnaud de Puyfontaine a été nommé Directeur Général des activités médias et contenus de Vivendi, et Hervé Philippe, Directeur financier. Futur Président du Directoire, Arnaud de Puyfontaine permettra au groupe d'asseoir son expertise dans les médias, les contenus, le numérique et à l'international.

Arnaud de Puyfontaine a rejoint le groupe en tout début d'année. Sa grande expérience à l'international, dans les médias et les contenus ainsi que dans le numérique sont d'importants atouts pour la nouvelle configuration de Vivendi. Il devrait être nommé Président du Directoire après l'Assemblée générale du 24 juin. Arnaud de Puyfontaine est diplômé de l'ESCP, de l'Institut

Multimédias et de l'AMP Harvard Business School.

En 1990, il rejoint le Figaro où il occupe pendant 5 ans de nombreuses fonctions en tant que Directeur délégué.

En 1999, il est nommé Président-Directeur général d'Emap France dont il a été membre de l'équipe fondatrice en 1995. Il intègre le Board exécutif d'Emap Plc en 2000. Il dirige plusieurs opéra-

tions de fusions-acquisitions et, en parallèle, assure de 2000 à 2005

la présidence d'EMW, la filiale digitale d'Emap/Wanadoo.

En 2006, il pilote la cession d'Emap France à l'italien Mondadori et est nommé, en août de la même année, Président-Directeur général des Editions Mondadori France. En juin 2007, il en devient notamment le Président.

ARNAUD DE PUYFONTAINE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS MÉDIAS ET CONTENUS



© BERNARD SIDLER

Il intègre le groupe américain Hearst en qualité de Président-Directeur général de Hearst UK en 2009, puis d'Executive Vice-Président de Hearst Magazines International en 2011 et de Managing Director de l'Europe de l'ouest en 2013.

Arnaud de Puyfontaine est Chevalier de l'Ordre National du Mérite et de l'Ordre des Arts et Lettres.

TROIS QUESTIONS À HERVÉ PHILIPPE

Que pouvez-vous nous dire des résultats 2013 ?

Vivendi a enregistré des résultats en ligne avec les attentes malgré un environnement économique et concurrentiel difficile. Le groupe a conforté ses positions dans la musique et la télévision, en France comme à l'international, et a franchi d'importantes étapes stratégiques en cédant et en acquérant des actifs.

A la suite de ces différentes opérations, il est difficile de procéder à une comparaison des résultats d'une année sur l'autre. En 2013, le résultat net ajusté de Vivendi s'est établi à 1,54 milliard d'euros, en baisse de 9,7 %, en raison principalement du repli du résultat opérationnel ajusté de SFR confronté à un environnement concurrentiel particulièrement compétitif. Pourtant, le chiffre d'affaires des activités de médias et de contenus, nouveau cœur de métiers du groupe, a progressé de 10,1 % à taux de change constant par rapport à 2012, validant la stratégie de recentrage.

Comment se présente l'année 2014 ?

En raison des opérations réalisées en 2012, 2013 et cette année, l'exercice 2014 sera une année de transition et constituera un nouveau départ pour Vivendi.

L'équilibre de notre bilan a assurément été amélioré et les agences de notation Moody's et Standard & Poors ont d'ores et déjà relevé de « négative » à « stable » leur perspective sur Vivendi. Nous allons publier, le 15 mai, les résultats du premier trimestre 2014 et, dans les prochains mois, nous présenterons les orientations stratégiques du nouveau Vivendi.

Comment se sont passés les premiers mois à Vivendi ?

Sur les chapeaux de roues ! J'ai notamment travaillé, dès les premiers jours, sur la cession de SFR et les différentes options qui se présentaient à Vivendi. Je tiens d'ailleurs à saluer le professionnalisme, la disponibilité et l'enthousiasme de la Direction financière et aussi des Directions des fusions-acquisitions, juridique, fiscale, des ressources humaines et de la communication, qui ont formidablement travaillé sur cette opération. Un nouveau Vivendi, recentré sur les médias et les contenus, comme annoncé, va naître. Ma mission consistera désormais à conduire, avec mes collègues, la croissance et le développement de ce nouveau groupe dans le respect des équilibres financiers. ■



HERVÉ PHILIPPE DIRECTEUR FINANCIER

© BERNARD SIDLER

HERVÉ PHILIPPE NOUVEAU DIRECTEUR FINANCIER

En janvier, Hervé Philippe a également été nommé Directeur financier. Il est diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris et titulaire d'une licence de sciences économiques.

En 1982, il commence sa carrière au Crédit National. Il rejoint ensuite, en 1989, la Commission des opérations de Bourse comme responsable du Secteur regroupant les sociétés françaises inscrites à la Cote Officielle. De 1992 à 1998, il est chef du Service des Opérations et de l'Information Financières.

En 1998, il intègre le Groupe Sagem où il exerce notamment les fonctions de Directeur des affaires juridiques et administratives de Sagem SA (1998-2000) puis de Directeur administratif et financier de Sfim (1999-2000). En 2001, il prend les fonctions de Directeur financier et, en 2003, il devient membre du Directoire de Sagem SA.

En novembre 2005, Hervé Philippe est nommé Directeur financier du Groupe Havas puis, en mai 2010, Directeur-Général délégué.

Hervé Philippe est Chevalier de l'Ordre National du Mérite. ■

LE SPORT AU CŒUR DE LA PROGRAMMATION DE CANAL+

Au premier trimestre 2014, Groupe CANAL+ a remporté le droit de diffuser des compétitions majeures du rugby ainsi que du foot français et européen. Avec le cinéma et les contenus premium, le sport constitue un des piliers de la stratégie de diffusion du groupe.

Une fois encore, Groupe CANAL+ a confirmé sa volonté de faire du sport un des fers de lance de sa programmation. Le 14 janvier dernier, la Ligue Nationale de Rugby a choisi CANAL+ comme diffuseur exclusif du TOP 14 pour les cinq prochaines saisons (2014/2015 à 2018/2019). Ces droits portent sur l'intégralité des matchs de la compétition. Groupe CANAL+ proposera à ses abonnés au moins trois matchs décalés par journée de championnat sur CANAL+ et CANAL+ Sport. Les matchs non décalés seront diffusés sur RUGBY+. Les abonnés pourront aussi retrouver l'intégralité des magazines emblématiques consacrés au TOP 14. Des week-ends événementiels seront programmés et un magazine en clair le dimanche soir est envisagé. Par ailleurs, CANAL+ poursuivra la commercialisation des droits du TOP 14 à l'international avec l'ambition de faire franchir au TOP 14 une nouvelle étape à l'étranger.

DIFFUSION DES MATCHS PREMIUM DU FOOT

Après le rugby, CANAL+ a fait coup double en avril avec le football en remportant les droits de diffusion de la Ligue 1 et de la Champions League, deux compétitions majeures. Jusqu'en 2016, et dans le cadre de son contrat actuel, Groupe CANAL+ continuera de diffuser en direct les deux meilleurs matchs à chaque journée de Ligue 1, puis, pendant les quatre saisons suivantes, jusqu'en 2020, les trois premiers choix de chaque journée de



LE SPORT RESTE
À L'HONNEUR DE
LA PROGRAMMATION
DE CANAL+



championnat, soit les 114 matchs les plus importants de la saison. En outre, le Groupe CANAL+ a obtenu le match de Ligue 2 du lundi soir pour les saisons 2016/2017 à 2019/2020. Pour la Champions League, CANAL+ diffusera en direct un match de premier choix à chaque journée de la compétition pendant les saisons 2015/2016 à 2017/2018 et continuera de suivre la Champions League grâce à son émission CANAL CHAMPIONS CLUB. Après chaque journée, les

abonnés retrouveront les plus belles actions et les plus beaux buts de l'UEFA Champions League dans une page spéciale du CANAL FOOTBALL CLUB, émission en clair le dimanche soir. CANAL+ poursuivra aussi la diffusion du Magazine UEFA Ligue de Champions. En remportant un grand match de Champions League et les deux lots premium de la Ligue 1, soit au total trois lots premium sur quatre, Groupe

CANAL+ est en mesure de proposer à ses abonnés la plus belle offre de football jamais réunie par un opérateur audiovisuel en France. Sans oublier qu'à ces championnats nationaux et à la prestigieuse coupe européenne, s'ajoutent la Premier League anglaise, la Serie A italienne et la Bundesliga allemande.

En outre, CANAL+ Afrique a obtenu les droits TV de la Coupe du monde de football 2014 au Brésil. Il diffusera l'intégralité du mondial en direct et sa chaîne CANAL+ Foot sera entièrement consacrée à la Coupe durant le tournoi. Avec ces nouvelles saisons de diffusion de rugby et de foot, CANAL+ a consolidé ses positions déjà fortes dans le sport qui compte aussi le championnat du Monde de Formule 1 ou encore les plus grands tournois de golf. ■

Pour suivre
l'actualité de Vivendi,
n'hésitez pas à aller sur
le site www.vivendi.com
dans la rubrique
« Actionnaires
individuels »

QUESTIONS D'ACTIONNAIRES

La fiscalité des valeurs mobilières hors PEA a changé. Quelles sont les nouvelles dispositions ?

Hors PEA, les plus-values de cession réalisées à compter du 1^{er} janvier 2013 sont soumises au barème progressif de l'impôt sur le revenu et subissent 15,5 % de prélèvements sociaux. Dans le cadre du barème progressif, un nouveau dispositif d'exonération en fonction de la durée de détention, hors prélèvements sociaux, a été instauré. Cet abattement est de 50 % depuis au moins 2 ans et moins de 8 ans de détention, et de 65 % depuis au moins 8 ans.

La durée de détention se détermine de la date d'acquisition (ou de souscription) des titres jusqu'à leur vente. En cas de cession de titres acquis à différents moments et prix, on applique la règle FIFO dite aussi « premier entré, premier sorti » pour les dates, et on applique la valeur moyenne pondérée des prix d'acquisition de ces titres pour le prix d'acquisition.

Les moins-values sont reportables pendant 10 ans sur les plus-values de même nature et sont également concernées par l'abattement selon la durée de détention.

Par ailleurs, hors PEA, les dividendes restent soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu, après application d'un abattement de 40 % non plafonné. Un acompte de 21 % est toujours prélevé à la source au titre de l'impôt sur le revenu.

Les contribuables dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur à 50 000 euros pour un célibataire et à 75 000 euros pour un couple peuvent demander à leur intermédiaire financier à être dispensés du paiement de ce prélèvement pour l'année suivante, en envoyant une attestation sur l'honneur au plus tard le 30 novembre.

Les dividendes sont également soumis aux prélèvements sociaux de 15,5 %.

Si vous possédez une action, vous pouvez adhérer au **Club des actionnaires de Vivendi**.

Renvoyez-nous votre bulletin d'adhésion téléchargeable sur Internet ou envoyé sur demande au numéro vert :

0805 050 050
NUMERO VERT
Appel gratuit depuis un poste fixe

LE CARNET DE L'ACTIONNAIRE

■ AGENDA DES PROCHAINS MOIS :

Vous pouvez retrouver l'agenda des événements du Club des actionnaires sur notre site internet www.vivendi.com, en allant dans les pages « Actionnaires individuels » puis « Club des actionnaires ».

Désormais, Vivendi met également chaque semestre à votre disposition cet agenda sous format papier.

■ NOUS CONTACTER

Pour toute information sur Vivendi, vous pouvez contacter le service Informations Actionnaires Individuels (IAI)

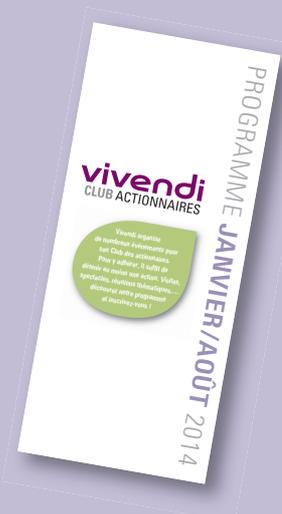
par courrier : Vivendi, Service Informations Actionnaires Individuels, 42 avenue de Friedland, 75008 Paris.

par e-mail : actionnaires@vivendi.com

et par téléphone : **0805 050 050** ou +33 (0)1 71 71 34 99 si vous êtes à l'étranger.

Le Service vous répondra du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 (horaire étendu en cas d'actualité importante).

Vous recevez la « lettre à nos actionnaires », conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et d'opposition en nous adressant un e-mail à actionnaires@vivendi.com, ou en nous écrivant à Vivendi, Service Informations Actionnaires Individuels, 42 avenue de Friedland, 75008 Paris. Si vous souhaitez vous désinscrire et ne plus recevoir nos lettres, merci de le faire savoir aux mêmes adresses.



Avertissement Important Déclarations prospectives. La présente lettre contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi ainsi qu'aux projections en termes de paiement de dividendes et de distributions, et d'impact de certaines opérations. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et des autres autorités réglementaires ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent document contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de tout autre raison. ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

